

D. En quoi consiste l'humilité de la confession ?

R. Elle consiste à déclarer ses péchés, avec une grande confusion d'avoir offensé Dieu.

D. En quoi consiste la sincérité de la confession ?

R. A déclarer ses péchés simplement, tels qu'on les connaît, sans exagération ni excuse.

D. En quoi consiste l'intégrité de la confession ?

R. Elle consiste à déclarer tous les péchés mortels que l'on a commis, autant qu'on peut s'en souvenir après un sérieux examen.

D. Faut-il aussi déclarer le nombre de fois que l'on a commis chaque péché ?

R. Oui.

D. Ne serait-ce pas assez de dire ; j'ai commis ce péché souvent, quelquefois, plusieurs fois, &c.

R. Non : cette sorte de confession ne serait pas entière.

D. Faut-il aussi déclarer les circonstances de ses péchés ?

R. Oui, quand elles changent l'espèce du péché, ou qu'elles en aggravent notablement la malice.

D. Donnez un exemple d'une circonstance qui change l'espèce du péché ?

R. Avoir volé un vase sacré n'est pas simplement un vol, mais encore un sacrilège.

D. Donnez un exemple d'une circonstance qui aggrave notablement la malice du péché ?

R. Si j'ai dit du mal de mon prochain par

venger
c'était

*D.
fesse,
tance

S.
et sac

*D.
aurait

R.
ticulie

cachan

*D.
péch

de s'e

pable

R.

D.

men de

R.
prière

qui ne

P
" M

" pour

" tre

" coup

" con

" céri